

LOTISSEMENT. - Les Conseillers ont, à l'unanimité, accepté les plans présentés par le B.D.A.F.U et donné leur accord pour l'emprunt nécessaire au règlement des derniers achats de terrains. Le devis de viabilité, établi par Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, est actuellement dans les services de l'Equipement pour vérification et approbation préfectorale. De nouvelles démarches sont en cours pour obtenir les prêts nécessaires pour réaliser le début des travaux de viabilité. Notre lotissement est en bonne voie de réalisation, ce qui doit rassurer les futurs lotisseurs et mettre fin à certains bruits pessimistes.

EAU. - Au cours des derniers relevés de compteur, il a été constaté chez plusieurs usagers, des différences sensibles de consommation par rapport aux relevés précédents. Ceci provient presque toujours du mauvais état de la robinetterie et en particulier des chasses d'eau. En ce qui concerne les compteurs, il est rappelé que tout mauvais état de fonctionnement constaté et que toute dépose pour réparation doivent être immédiatement signalés en mairie.

ORDURES MENAGERES. - Par suite du prochain départ de Messieurs VERNIER, le poste de transporteur devient vacant. Il est demandé aux personnes intéressées, ayant des moyens susceptibles de procéder au ramassage, de bien vouloir se faire connaître en mairie, dès que possible.

En ce qui concerne la dénomination, il est rappelé que ce service n'est tenu qu'à enlever les "ORDURES MENAGERES" proprement dites, qui doivent être placées dans des poubelles pouvant être maniées par un seul homme. C'est ainsi que les herbes de jardins, les débris de démolition, les vidanges de caves et greniers, les ferrailles, etc..., ne seront plus ramassés à l'avenir. L'enlèvement de ces déchets doit être assuré par les soins des particuliers et conduits à la décharge publique, à l'exclusion de tout autre lieu, en veillant en particulier à ne pas encombrer le chemin d'accès au dépôt.

VILLAGES FLEURIS. - Remerciements et Félicitations;

C'est avec la plus grande satisfaction que le Maire porte à la connaissance de tous la lettre suivante de Monsieur Le Préfet de MeMoselle:

"Monsieur Le Maire, Il m'est particulièrement agréable de porter à votre connaissance la décision du Jury Départemental du concours des villes et villages fleuris, décernant un 1er prix à votre commune pour la qualité de sa décoration florale, au cours de l'été 1969.

Je vous prie de bien vouloir remercier et féliciter vos administrés, qui ont si bien secondé vos efforts, à cette occasion. Je fais procéder, dès à présent, au mandatement du prix qui vous a été attribué par le Conseil Général, soit 250 francs. "

TOURNEE DU PERCEPTEUR. - Monsieur Le Percepteur de BACCARAT sera en mairie le lundi 6 Octobre de 9 heures à 10 heures pour les opérations habituelles, à l'exclusion des redevances d'eau qui seront encaissées le lundi 20 Octobre.